

**Invitation à soumissionner ET025-212229/A**  
**Remplacement du tablier et réhabilitation de l'écluse et du barrage**  
**St. Andrews Lockport (MB)**  
**Réunion des soumissionnaires, 16 mars 2021, tenue par Zoom**

**Compte rendu de la réunion**

Présents :

Représentants de Services publics et Approvisionnement Canada :  
 Dan McRuer – Direction de l'attribution des marchés immobiliers  
 Heather Treichel – Direction générale des communications  
 Kelsey Debets – Directrice, Service à la clientèle, Région de l'Ouest  
 La Vona Parker – Bureau des petites et moyennes entreprises  
 Malcolm Leong – Ouvrages techniques, Secteur de la gestion des biens d'infrastructure  
 Mark Schneider – Direction générale des services immobiliers

Représentant d'Associated Engineering Ltd. :  
 Stephen Chiasson

Entrepreneurs et fournisseurs inscrits :

Nom de l'entreprise	Nom de la personne-ressource	Adresse courriel
Bird Construction	Jeff Provost	jeff.provost@bird.ca
Canadian First-Aid Training Ltd.	Christian Clavelle	CC@Canadian-Training.ca
Carlson Commercial	Mike Fernstrom	mike@carlsoncommercial.ca
Chief Peguis Industries	Toby Laviolette	tobywinnipeg@shaw.ca
Gateway Construction & Engineering. Ltd.	Marc Baril	marc@gatewayconstruction.ca
Graham Construction & Engineering LP	Jaret Hiebert	jaret.hiebert@graham.ca
Julmac Contracting	Derek Martin	estimating@landformcivil.ca
Kinetic Machine Works Ltd.	Dale Place	dplace@kineticmachine.com
M D Steele Construction Ltd.	Roger Tuk	rtuk@mdsteele.mb.ca
McCaine Electric	Brenden Rockwell	brockwell@mccaine.com
Meseyton Construction Ltd.	Danny Bekerman	danny@meseyton.com
PCL Constructors Inc.	Kenneth Cullinane	kncullinane@pcl.com
Steel River Energy Services Ltd.	Kevin Shattler	Kevin.shattler@steelrivergroup.com
Waste Easy Indigenous Solutions Inc.	Darrel Olson	dolson@wasteeasyis.com
Western Construction Services Inc.	Konstantin Netzer	knetzer@westerncsi.ca

La réunion débute à 11 h 4.

1. Mark Schneider débute par un mot de bienvenue aux participants et une reconnaissance des terres autochtones.
2. Malcolm Leong fait quelques remarques liminaires.
3. Dan McRuer offre un aperçu du document d'invitation à soumissionner (se reporter aux diapositives ci-jointes pour de plus amples renseignements).
4. Mark Schneider offre un aperçu des qualifications obligatoires et des considérations en matière de possibilités pour les Autochtones (se reporter aux diapositives ci-jointes pour de plus amples renseignements).
5. Une pause santé de cinq minutes est prise.
6. Stephen Chiasson offre un aperçu du projet et du cahier des charges (se reporter aux diapositives ci jointes pour de plus amples renseignements).
7. La Vona Parker fait une présentation sur la passation de marchés avec le gouvernement du Canada (se reporter aux diapositives ci jointes pour de plus amples renseignements).
8. On accorde ensuite du temps pour les questions et la présentation des entrepreneurs. Aucune question n'est posée; Kevin Shattler de Steel River Energy Services Ltd. offre une introduction.

La séance est levée à 12 h 49.

# CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES



**Remplacement du tablier  
et réhabilitation de l'écluse  
et du barrage St. Andrews**

**N° de l'invitation:  
ET025-212229/A**

**L'invitation prend fin:  
13 April 2021**

1

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

**Canada**



Au service du  
GOUVERNEMENT,  
au service des  
CANADIENS.

Serving  
GOVERNMENT,  
serving  
CANADIANS.

# Remplacement du tablier et réhabilitation de l'écluse et du barrage St. Andrews – conférence des soumissionnaires – 16 March 2021

Dan McRuer, L'autorité contractante, Services publics et Approvisionnement Canada

Mark Schneider, CD ing, Expert-conseil, Services publics et Approvisionnement Canada

Stephen Chaisson, ing, Consultant, Associated Engineering

La Vona Parker – Bureau des petites et moyennes entreprises, Services publics et  
Approvisionnement Canada



Services publics et  
Approvisionnement Canada

Public Services and  
Procurement Canada

Canada

---

## L'autorité contractante:

Dan McRuer

[dan.mcruer@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:dan.mcruer@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

## L'invitation prend fin :

Le mardi 13 avril 2021, à 14 h (HAC)

3

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- IS à deux enveloppes avec considérations liées aux possibilités pour les Autochtones (CPA).
  - Ordre d'évaluation :
    - Section 1 – Proposition technique : Évaluation des qualifications selon les exigences obligatoires énoncées à l'appendice 5. L'évaluation sera du type « Réussite ou échec ».
    - Section 2 – Proposition financière : Prix et évaluation des CPA.
- Formulaire de soumission et d'acceptation, formulaire de prix combinés (appendice 1), garantie de soumission, liste des sous-traitants et fournisseurs (appendice 3) et les critères applicables aux CPA décrits à l'appendice 6.

4

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Méthode de sélection – Note combinée la plus haute pour les considérations liées aux possibilités pour les Autochtones et le prix.
- Les demandes de renseignement doivent être adressées seulement à l'autorité contractante et reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation. [IP03]
- Les soumissions peuvent être soumises sur papier ou par Connexion postal [IP07]



## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, et dans le but de favoriser l'éloignement physique, l'Unité de réception des soumissions à Winnipeg demeurera ouverte, mais ses ressources en personnel et ses heures d'ouverture seront limitées : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h, et mardi de 9 h à 14 h (heure locale). Veuillez surveiller attentivement le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca), car il se pourrait que l'on doive modifier la date de clôture de certaines demandes.



## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le [1-418-566-6167](tel:1-418-566-6167). [IP09]
- Garantie de soumission – Le cautionnement de soumission doit être un imprimé original signé et scellé ou un cautionnement numérique électronique original (cautionnement électronique). Une copie numérisée d'un cautionnement ne constitue pas un cautionnement numérique. [IP06]
- Une visite des lieux virtuelle sera organisée les 23 et 30 mars 2021. [IP05]



## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Trousse de matériel électronique inscription à autodesk bim 360 [IP18]
  - Envoyer un courriel à l'autorité contractante pour demander une invitation à AutoDesk BIM 360.
- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) [pg 19]
  - La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.
  - L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 73 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.
- Appendice 1 - formulaire de prix combinés [pg 20]
  - Tableau des prix unitaires



## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Appendice 2 - dispositions relatives à l'intégrité - Liste des noms [pg 21]
- Appendice 3 - liste des sous-traitants et fournisseurs. [pg 22]  
Must submit the completed table.
- Appendice 4 – attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis [pgs 23-24]
- Appendice 5 - formulaire de qualifications [pg 25]
- Appendice 6 - considérations liées aux possibilités pour les autochtones [pgs 27-51]

9

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Annexe A – considérations liées aux possibilités pour les autochtones – admissibilité à l'approvisionnement autochtone [pg 52]
- Annexe B – attestation d'assurance [pgs 53-54]
  - Responsabilité civile des entreprises
  - Assurance des chantiers / Risques d'installation
  - Responsabilité pollution des entreprises
- Annexe C - rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats [pg 55]

10

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

## Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Les entreprises qui souhaitent présenter des offres pour ce projet devraient se procurer les documents d'appel d'offres auprès du service SEAOG sur <http://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>, un site Web du gouvernement du Canada. Les entreprises qui se procurent des documents d'appel d'offres d'une autre source que le site officiel risquent de recevoir une documentation incomplète.



# Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Liste des fournisseurs intéressés
  - Les entrepreneurs généraux, les sous-traitants et les fournisseurs sont invités à s'identifier pour cette invitation à soumissionner en utilisant le lien sur la page des avis d'appel d'offres d'Achatsetventes.gc.ca.
  - L'autorité contractante peut envoyer le lien par courriel aux entreprises qui ont de la difficulté à le trouver.

The screenshot shows the Achatsetventes.gc.ca website. The main heading is 'Remplacement du tablier et réhabilitation de l'écluse et du barrage St. Andrews Lockport (MB) (ET025-212229/A)'. Below the heading, there is a yellow banner with the text: 'Le gouvernement du Canada a besoin de produits et de services pour soutenir le Canada dans sa lutte contre la COVID-19. Apprendre comment fournir un produit ou un service nécessaire'. Another yellow banner says: 'AchatsCanada est ici! Fournisseurs inscrivez-vous aujourd'hui! Inscrivez-vous maintenant pour vous assurer de faire la transition vers le nouveau service d'approvisionnement du gouvernement du Canada. Cliquez ici pour commencer.' Below these banners, there is a section for 'Appels d'offres - Avis de projet de marchés (APM)' with the following details:

État	Actif
Jours jusqu'à la fermeture	Dans 7 mois 3 jours
<b>Dates</b>	
Date de publication	2021/03/02
Date de modification	Aucune
Date de fermeture	2021/04/13 14:00 Heure avancée du Centre (HAC)
<b>Détails</b>	
NIBS 5132A_Ponts, autoroutes surélevées, tunnels, viaducs et voies ferrées 5133C_Voies de navigation, ponts, barrages et autres adductions d'eau	Région de livraison Manitoba
Entité de l'utilisateur final Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Entité responsable des achats Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Description	

On the right side of the notice, there is an 'Avis' section with a notification icon and text: 'Recevez des avis pour cet appel d'offres. Pour de plus amples renseignements comment recevoir des notifications, consultez la page Suivez les occasions d'affaires.' Below this is a section 'Identifiez les fournisseurs intéressés par cet avis' with instructions: 'Cherchez-vous des partenaires en affaires? Identifiez les parties intéressées à cet avis et ajoutez votre nom à la Liste des fournisseurs intéressés. Important: La LFI associée à un avis d'appel d'offres précis ne remplace pas les procédures d'attribution de l'appel d'offres en vigueur pour le marché et n'a aucune incidence sur elles. Les entreprises doivent encore répondre aux demandes de soumissions selon les critères établis. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire la Liste des fournisseurs intéressés - Conditions d'utilisation. Accédez à la Liste des fournisseurs intéressés'.

12

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

---

## **Représentant ministériel :**

Mark Schneider

## **Date de clôture de l'invitation :**

Le mardi 13 avril 2021, à 14 h (heure du Centre)



# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

---

- **SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**
  - La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.
- **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**
  - L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 73 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.



# APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

- **Exigences obligatoires :**
  - Fournir les détails du projet, notamment le titre, l'emplacement, le coût de construction, les dates, le rôle et la référence du client, ainsi que toute autre information appropriée pour démontrer pleinement:

## APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

La Section I – « Qualifications » sera examinée avant le volet « prix » de la soumission financière. La Section I sera examinée afin d'évaluer les exigences relatives à la soumission. L'évaluation sera faite selon un système de passage ou d'échec. Toute soumission qui ne satisfait pas à chacune des exigences obligatoires sera jugée non conforme et sera rejetée. La Section II ne sera pas considérée.

### Exigences obligatoires :

Fournir les détails du projet, notamment le titre, l'emplacement, le coût de construction, les dates, le rôle et la référence du client, ainsi que toute autre information appropriée pour démontrer pleinement ce qui suit :

- Démontrer que l'entrepreneur principal (et/ou le partenaire de coentreprise) a réalisé des travaux sur trois (3) ponts au cours des dix (10) dernières années, chaque projet devant avoir une valeur totale de construction supérieure à 10 millions de dollars. L'un des ponts doit être un pont à treillis en acier.  
Passage ou échec sur la base de la liste des projets avec les détails à l'appui.
- Démontrer que le spécialiste du levage de pont (entrepreneur principal ou sous-traitant) a de l'expérience du levage de ponts lourds de taille et de portée similaires au cours des dix dernières années.  
Passage ou échec sur la base de projet(s) précédent(s) et d'informations supplémentaires pour confirmer une taille et une portée similaires.
- Démontrer que le responsable de la qualité nommé possède une certification professionnelle (ing., A.Sc.T., CET, etc.) et un minimum de dix (10) ans d'expérience dans le suivi d'un plan de gestion de la qualité accepté pour la construction de ponts, ou d'autres projets de génie civil lourd, d'une valeur de construction minimale de 10 millions de dollars.  
Passage ou échec sur la base de la preuve d'une certification professionnelle en cours, et des informations supplémentaires pour démontrer l'expérience requise et le montant du projet.
- Démontrer que le spécialiste des feux de circulation désigné est un ingénieur professionnel enregistré dans la province du Manitoba, qu'il a au moins dix (10) ans d'expérience dans la conception de feux de circulation, et qu'il a une expérience spécifique dans l'évaluation et la reprogrammation des feux de circulation aux intersections et aux échangeurs de services, en utilisant un logiciel commercial de modélisation de la circulation (tel que Synchro plus SimTraffic).  
Passage ou échec sur la base de la preuve de la certification professionnelle et des informations supplémentaires pour démontrer l'expérience requise.
- Démontrer que l'écologiste aviaire nommé a un minimum de dix (10) ans d'expérience directement liée à l'écologie de la faune sauvage en soutien à la surveillance de la construction environnementale, et a :
  - assuré l'identification auditive et visuelle et la surveillance du comportement des oiseaux migrateurs et non migrateurs (par exemple, dénombrements ponctuels, enquêtes sur les oiseaux nicheurs), de la faune et des espèces dont la conservation est préoccupante (y compris les espèces en péril) qui peuvent se trouver dans une zone;
  - attiré/leuré des espèces d'oiseaux chanteurs coloniaux vers des structures de nidification artificielles en utilisant des techniques de lecture/audio et des modifications de l'habitat;
  - réalisé des évaluations des habitats des oiseaux et de la faune, et identification de la flore et de la faune locales (y compris les espèces préoccupantes et les habitats connexes);
  - effectué l'évaluation et le suivi des collisions et de la mortalité des oiseaux;
  - assuré la surveillance environnementale de la construction.

Page 25 of 55

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET025-21229A

Amend. No. - N° de la modif.

Buyer ID - ID de l'acheteur  
PWZ050

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
PSPC ET025-21229

Fila No. - N° du dossier  
PWZ-Q-43191

CCC No./N° CCC - FMS No./N° FME

Passage ou échec sur la base de la liste des projets incluant des détails supplémentaires à l'appui pour décrire l'expérience requise.

- Démontrer que l'entreprise de revêtement (entrepreneur principal ou sous-traitant) détient une certification conformément à la norme SSPC QP6 Pulvérisation thermique (métallisation), telle qu'élaborée par The Society For Protective Coatings dans le cadre de leur Programme de certification des entrepreneurs en peinture.  
Passage ou échec sur la base de la détention d'une certification.

15

cc-spac.gc.ca



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# APPENDICE 6 - CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES

- Méthode de sélection – Note combinée la plus haute pour les considérations liées aux possibilités pour les Autochtones (CPA) et le prix
- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
  - b. respecter tous les critères obligatoires;
  - c. obtenir au moins 30 points pour l'ensemble des critères de CPA cotés. La pondération est effectuée sur une échelle de 100 points.

16

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# APPENDICE 6 - CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES

- 2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.
- 3. La soumission recevable ayant la meilleure note combinée pour les CPA et le prix sera choisie. Le ratio sera de 10 % pour les CPA et de 90 % pour le prix.

<b>Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée pour le prix (90 %) et les CPA (10 %)</b>				
		<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note globale pour les CPA</b>		85/100	66/100	71/100
<b>Prix évalué de la soumission</b>		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour les CPA</b>	$85/100 \times 10 = 8,5$	$66/100 \times 10 = 6,6$	$71/100 \times 10 = 7,1$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 90 = 73,64$	$45/50 \times 90 = 81,00$	$45/45 \times 90 = 90,00$
<b>Note combinée</b>		82,14	87,60	97,10
<b>Classement final</b>		3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# ANNEXE A – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES – ADMISSIBILITÉ À L'APPROVISIONNEMENT AUTOCHTONE

- « Entreprise autochtone » signifie une entité qui satisfait aux exigences en matière d'admissibilité au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones
- <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100032808/1612398410366>
- Un Autochtone est un Indien, un Métis ou un Inuit qui réside ordinairement au Canada.



# PARTIE A – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES

## Évaluation de l'engagement relatif aux CPA

- Le soumissionnaire doit fournir un plan écrit des engagements, des mesures et des procédures proposés pour respecter les engagements pris ci-dessous en matière d'embauche et de formation des Autochtones, de recours à des sous-traitants et à des fournisseurs autochtones.
- Les soumissionnaires peuvent utiliser les tableaux d'engagement ci-joints pour compléter leur présentation des CPA.
- Les soumissionnaires qui ne fournissent pas assez de documentation pour démontrer comment ils respecteront leur engagement auront deux jours civils pour le faire. Les soumissionnaires qui ne fournissent pas l'information supplémentaire dans ce délai recevront une note de zéro, peu importe l'engagement pris au critère concerné, et ne seront pas admissibles à une prime. Inversement, les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre de l'information supplémentaire pour modifier leurs engagements.
- Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans les CPA, et les déclarations inexactes pourraient rendre l'offre non recevable.

19

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# CRITÈRES DE SOUMISSION

---

- **1.1 MAIN-D'ŒEUVRE**
- Les soumissionnaires seront évalués par rapport à leur engagement ferme à employer sur place des Autochtones pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous se rapportent directement aux heures de la main-d'oeuvre sur place, peu importe qu'il s'agisse du personnel de
- l'entrepreneur principal ou des sous-traitants.

**0-10 % du total d'heures de travail sur place 0-20 pt**

**11-20 % du total d'heures de travail sur place 21-30 pt**

**20-30 % du total d'heures de travail sur place 31-39 pt**

**>30 % du total d'heures de travail sur place 40 pt**

20

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# CRITÈRES DE SOUMISSION

- 1.2 SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS
- Les soumissionnaires seront évalués en fonction de leur engagement ferme à faire appel, pour des services ou l'achat de fournitures et d'équipement, à des entrepreneurs.

**0-10 % contrats autochtone 0-20 pt**

**11-20 % contrats autochtone 21-30 pt**

**20-30 % contrats autochtone 31-39 pt**

**>30 % contrats autochtone 40 pt**

21

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# CRITÈRES DE SOUMISSION

- 1.3 Formation et perfectionnement des compétences des Autochtones – Engagement lié aux heures
- Les soumissionnaires seront évalués en fonction de leur engagement à fournir la perfection des compétences, des programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation à l'intention des Autochtones.
  - La participation des Autochtones aux programmes de formation et de perfectionnement des compétences figurant dans la portée du marché ne sera pas prise en considération.

	<i>Soumissionnaire 1</i>	<i>Soumissionnaire 2</i>	<i>Soumissionnaire 3</i>
<i>Total d'heures de formation des Autochtones proposé</i>	<i>20 heures</i>	<i>35 heures</i>	<i>60 heures</i>
<i>Calcul des points</i>	<i>20/60 = 33 % du total des points possibles</i>	<i>35/60 = 58 % du total des points possibles</i>	<i>60/60 = 100 % du total des points possibles</i>

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# CRITÈRES DE SOUMISSION

- 1.4 Formation et perfectionnement des compétences des Autochtones – Engagement financier
- Le soumissionnaire sera évalué en fonction de la valeur en dollars totale de l'engagement en matière de formation et de perfectionnement des compétences des Autochtones.
  - Les taux de main-d'oeuvre pour la formation en cours d'emploi ou en interne, le programme d'apprentissage et/ou d'autre formation/perfectionnement des compétences ayant déjà été saisis à la section 1.2, sous-traitants ou fournisseurs ne peuvent être saisis de nouveau pour le présent critère.

	<i>Soumissionnaire 1</i>	<i>Soumissionnaire 2</i>	<i>Soumissionnaire 3</i>
<i>Valeur totale en dollars</i>	20	35	60
<i>Calcul des points</i>	<i>20/60 = 33 % du total des points possibles</i>	<i>35/60 = 58 % du total des points possibles</i>	<i>60/60 = 100 % du total des points possibles</i>

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES – CONDITIONS DES PRIMES ET PÉNALITÉS

- 1. Aux termes des dispositions du contrat proposé, si l'entrepreneur respecte ses engagements attestés dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du contrat convenu.
- 9. Les entrepreneurs qui dépassent leur engagement relatif aux CPA pour un des critères, mais qui n'atteignent pas celui d'un autre de ces critères, pourraient être assujettis à une retenue et à une prime en même temps. Les conditions précisées ci-dessus, régissant les primes et les déductions relatives à la réalisation des engagements envers les Autochtones, seront évaluées selon les formules établies dans le présent document.
- 12. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les pénalités s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie relative aux CPA et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

## CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX POSSIBILITÉS POUR LES AUTOCHTONES – CONDITIONS DES PRIMES ET PÉNALITÉS

1. Aux termes des dispositions du contrat proposé, si l'entrepreneur respecte ses engagements attestés dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du contrat convenu.
2. Si l'entrepreneur ne réussit pas à offrir le pourcentage garanti d'heures de travail à des Autochtones sur place pour le marché et ne respecte pas son engagement à cet égard, un montant maximum de 4 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit pour l'inexécution (tableau 1A).
3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à attribuer le pourcentage garanti de la valeur des marchés à des sous-traitants ou fournisseurs autochtones et ne respecte pas son engagement à cet égard, un montant maximum de 4 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit pour l'inexécution (tableau 1B).
4. Si l'entrepreneur ne respecte pas son engagement en matière de formation des Autochtones, un montant maximum de 2 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit pour l'inexécution (tableau 1C).
5. Si l'entrepreneur embauche un plus grand nombre de ressources autochtones sur place que ce qui était prévu et garanti dans sa soumission, il peut demander, à la fin du projet, une prime équivalant à 2 % de la valeur finale du marché (tableau 2A).
6. Si l'entrepreneur fait appel à plus de sous-traitants ou fournisseurs autochtones que ce qui était prévu et garanti dans sa soumission, il peut demander, à la fin du projet, une prime équivalant à 2 % de la valeur finale du marché (tableau 2B).
7. Si l'entrepreneur fait plus de formation d'Autochtones que ce qui était prévu et garanti dans sa soumission, il peut demander, à la fin du projet, une prime équivalant à 1 % de la valeur finale du marché (tableau 2C & 2D).
8. Le Canada limite le montant maximum des primes à 1 000 000 \$.
9. Les entrepreneurs qui dépassent leur engagement relatif aux CPA pour un des critères, mais qui n'atteignent pas celui d'un autre de ces critères, pourraient être assujettis à une retenue et à une prime en même temps. Les conditions précisées ci-dessus, régissant les primes et les déductions relatives à la réalisation des engagements envers les Autochtones, seront évaluées selon les formules établies dans le présent document.
10. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de pénalité dû et impayé aux termes de la présente section de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
11. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.
12. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les pénalités s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie relative aux CPA et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

REMARQUE : « VALEUR FINALE DU CONTRAT » – Aux fins du calcul de la prime et de la déduction, la valeur finale du contrat comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins qu'il soit précisé qu'elles sont exclues du calcul lié aux CPA au moment de la négociation ou de l'autorisation de modification.



# Vue d'ensemble du projet et principales clauses du contrat

---

- Stephen Chiasson, ing.
- Associated Engineering



# Vue d'ensemble



26

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



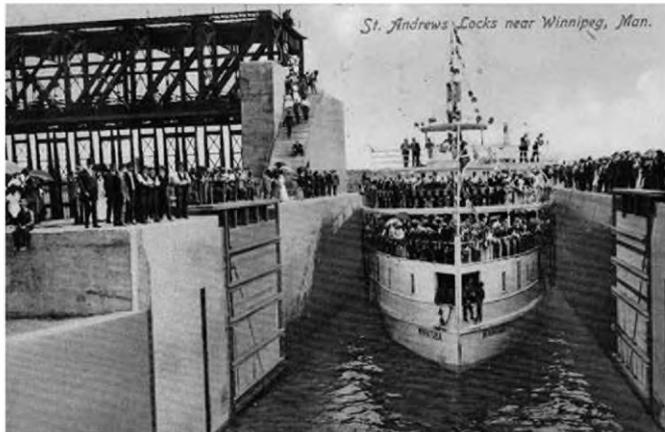
Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Historique du pont

- Barrage construit de 1900 à 1910
- A permis la navigation sur la rivière Red entre Winnipeg et le lac Winnipeg.
- A permis de gérer les niveaux d'eau de Winnipeg.
- A façonné le paysage ainsi que le développement et l'économie des communautés au nord et au sud de son emplacement.



Courtesy: Winnipeg Public Library MN1264 & Donald Luxton & Associates (2020)



Courtesy: Library and Archives Canada PA 0204078 & Donald Luxton & Associates (2020)

- Le barrage à rideaux Caméré est reconnu comme « le seul exemple préservé de barrage mobile de ce genre au monde ».
- Pont routier achevé en 1913; l'approche ouest a été redressée en 1947.

27

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# État actuel

- Le tablier en béton du pont a atteint la fin de sa durée utile
- Charge actuellement limitée à 36 tonnes
- Le revêtement des membrures en acier doit être réparé
- D'autres éléments ont besoin de réparation (appareils d'appui)



[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



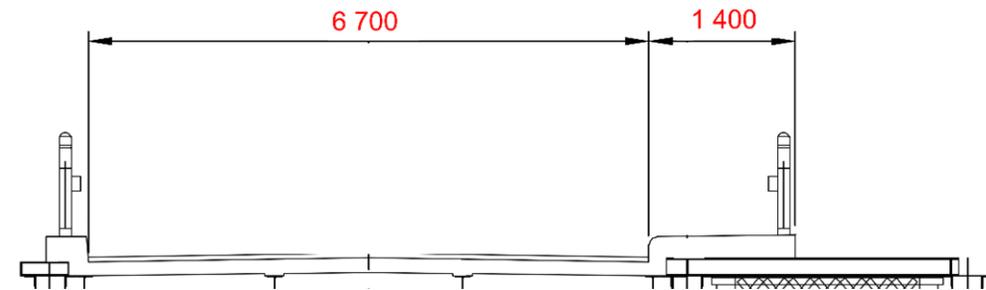
Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# État actuel

- Les voies de circulation actuelles sont de mauvaise qualité
- Le trottoir n'est pas séparé de la circulation
- Les barrières ne sont pas conformes au Code
- Escalier à chaque extrémité du pont



[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



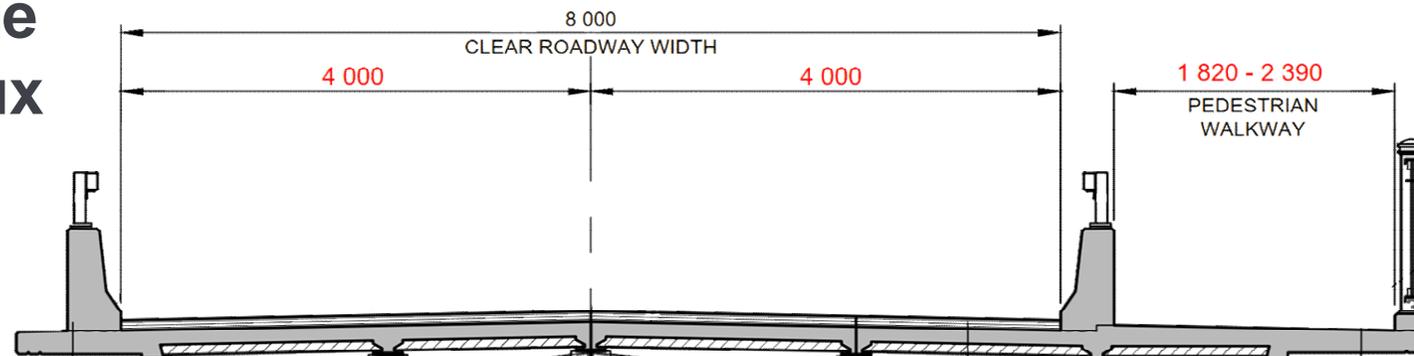
Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Améliorations prévues du pont

- Élargir les voies de circulation de 6,7 à 8 mètres
- Élargir le trottoir de 1,4 à 2,4 mètres, sauf en présence de contraintes
  - Offre une vue dégagée sur la rivière
- Barrière pour séparer la circulation et les piétons
- Rampes d'accès aux deux extrémités du pont
- Augmenter la charge sur le pont jusqu'aux limites légales



[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



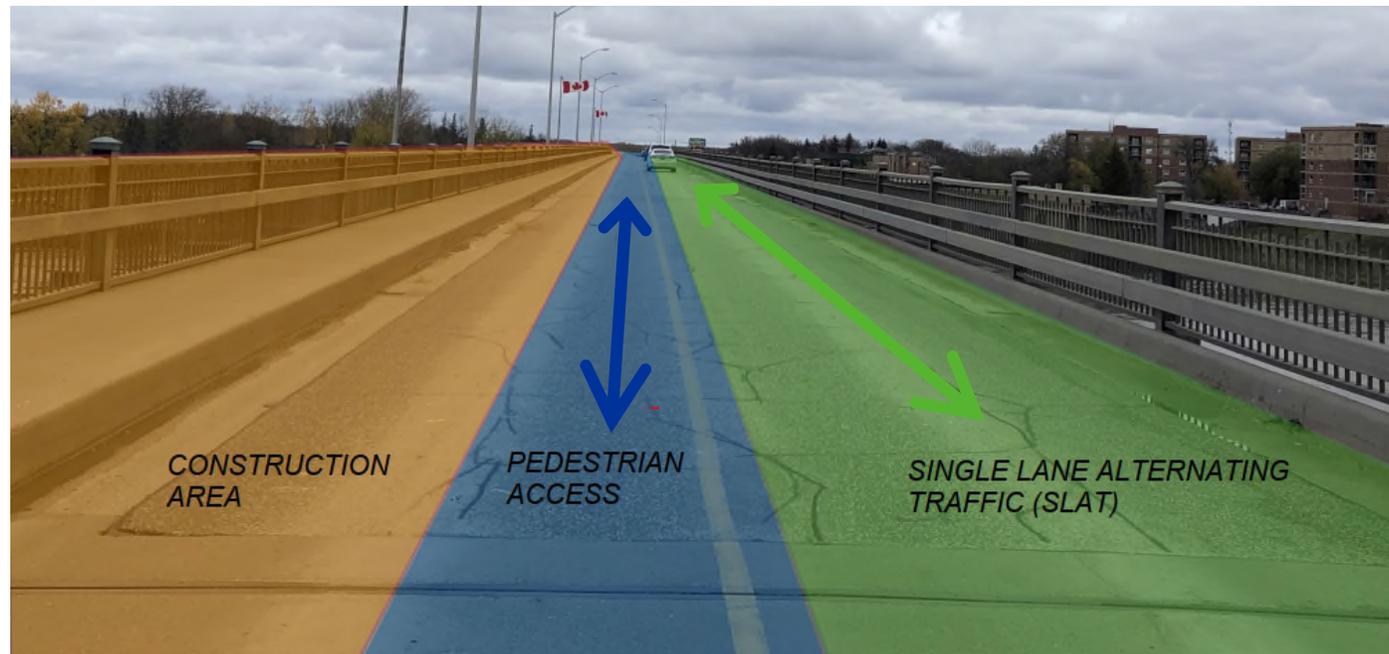
# Autres travaux

- Réparations du revêtement sur toute la structure
- Renforcement des membrures en acier
- Remplacement des appareils d'appui (fermetures de courte durée – Automne/hiver)  
Rampes accessibles avec éclairage pour piétons
- Drains du tablier de plus fort diamètre
- Améliorations des tabliers en béton est/ouest et nouveau revêtement en asphalte



# Séquence des travaux – Étape 1

- Élargir le pont au nord, circulation existante sur la voie sud
- Construire le nouveau trottoir et élargir la voie nord



32

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



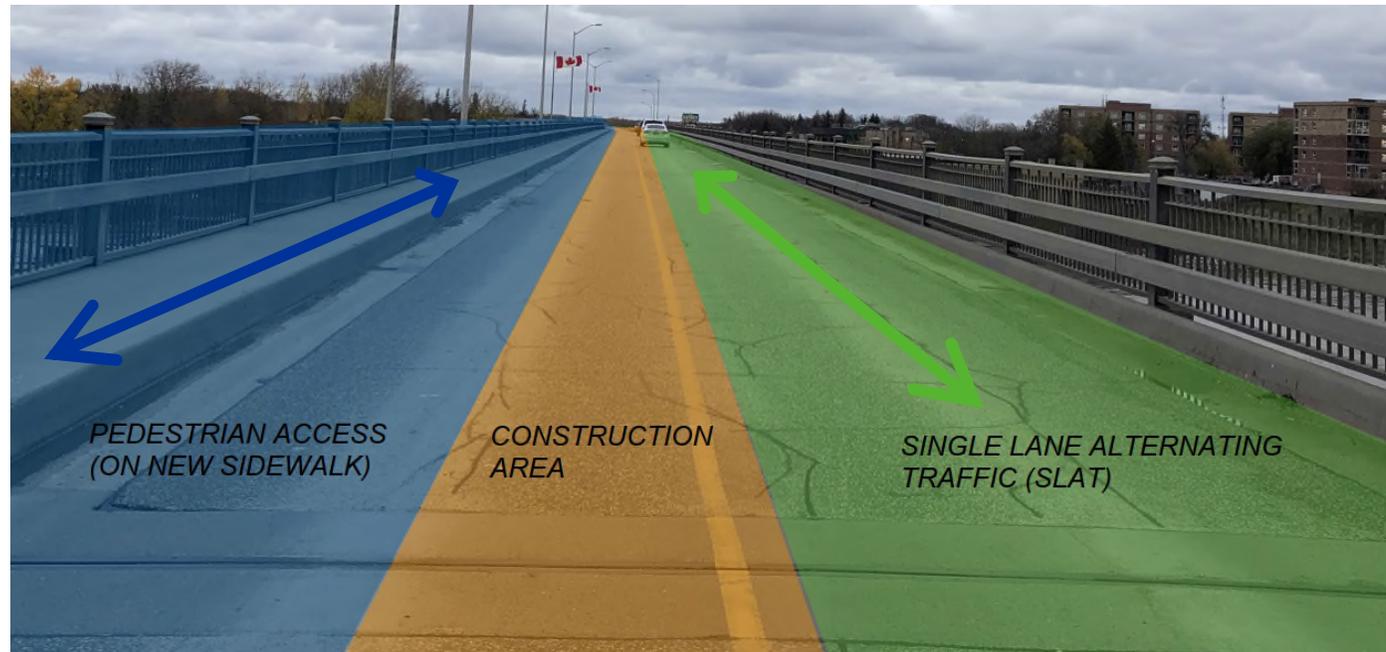
Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

## Séquence des travaux – Étape 2

- Nouveau trottoir en place, la circulation reste dans la voie sud
- Reconstruire le reste de la voie nord



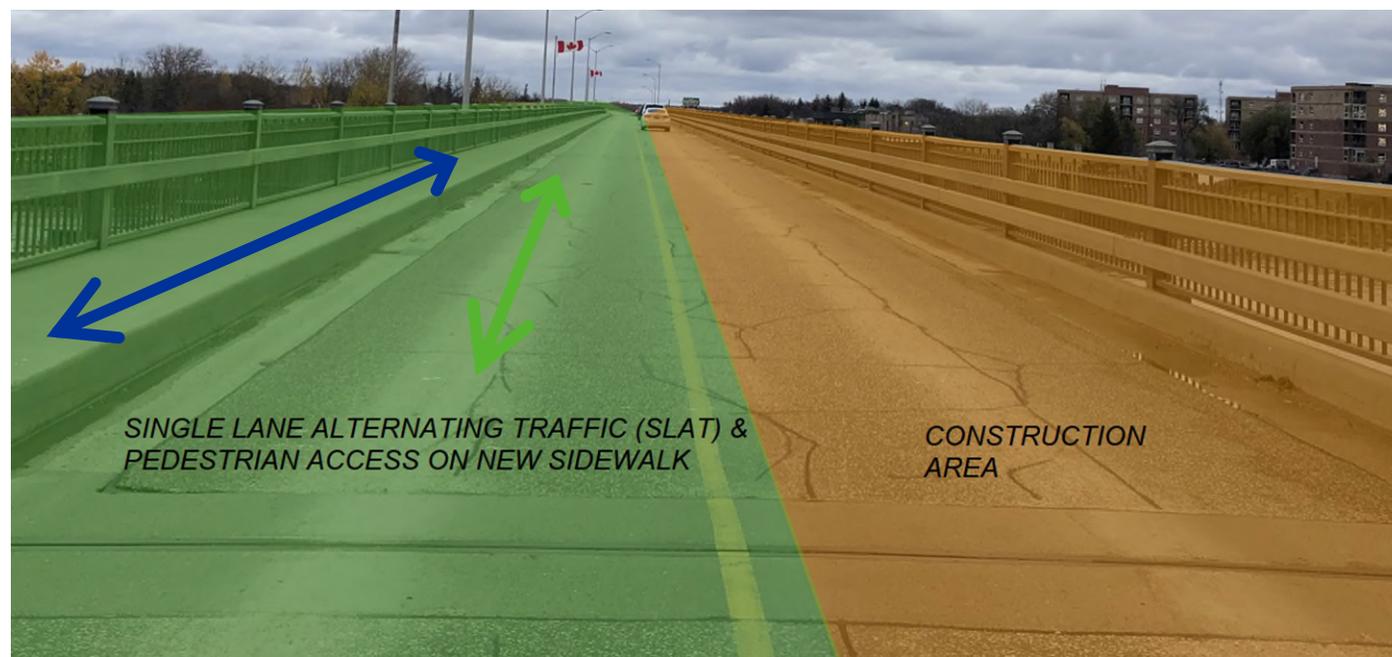
33

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Séquence des travaux – Étape 3

- Le détournement de la circulation sur une seule voie passe de la voie sud à la nouvelle voie nord
- Reconstruire la voie de circulation sud



34

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Principales clauses du contrat

---

- 01 11 00 – Sommaire des travaux

## Clause 1.23.2.1

L'écluse et le barrage St. Andrews sont désignés comme un lieu historique national et la structure pourrait être le seul exemple préservé de pont-barrage à rideaux Caméré de ce genre au monde. Il a une importance historique nationale.

En raison de ces désignations, les processus sont guidés par les Politiques du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers concernant les biens matrimoniaux.



# Principales clauses du contrat

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux



## Section 1.3 – Exploitation du barrage

Il est rappelé à l'entrepreneur que l'écluse et le barrage St. Andrews seront fonctionnels pendant la durée des travaux.

La présente section traite de certains détails de l'exploitation du barrage.



36

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



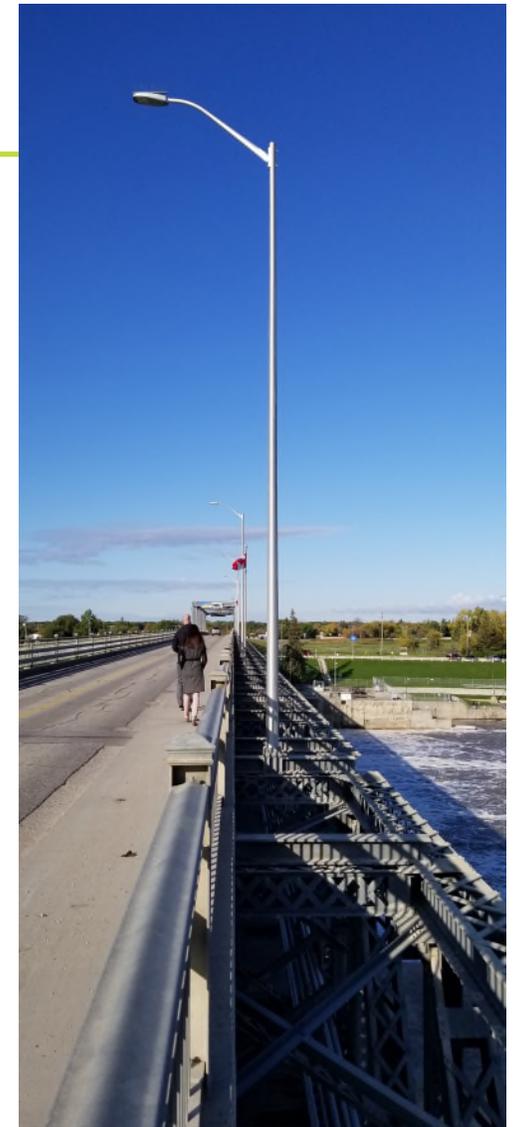
# Principales clauses du contrat

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.5 – Éclairage du pont à l'étape 1

Il est question dans cette section des détails relatifs à l'éclairage du pont pendant la construction.

Un éclairage temporaire sera nécessaire durant les travaux jusqu'à l'installation de l'éclairage permanent.



[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Principales clauses du contrat

---

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.6 – Utilisation publique de la voie nord pendant l'étape 3

Pendant l'étape 3 des travaux, la circulation publique se fera dans la voie nord de la structure.

Il est question dans cette section des détails du détournement de la circulation publique sur la voie nord, y compris la circulation sur le béton nu.



# Principales clauses du contrat

---

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.7 – Joints de dilatation entre les travées

Les plans du contrat montrent l'enlèvement des joints de dilatation et le remplacement en trois étapes. L'entrepreneur peut suivre les procédures décrites dans les plans du contrat ou une autre procédure, s'il le souhaite.

Peu importe la façon dont les joints de dilatation seront installés, avant l'achèvement des travaux, l'entrepreneur doit installer un profilé en extrusion de caoutchouc d'un seul tenant pour les voies de circulation, comme illustré dans les plans du contrat. Aucun joint ne sera autorisé dans l'état final de l'extrusion.



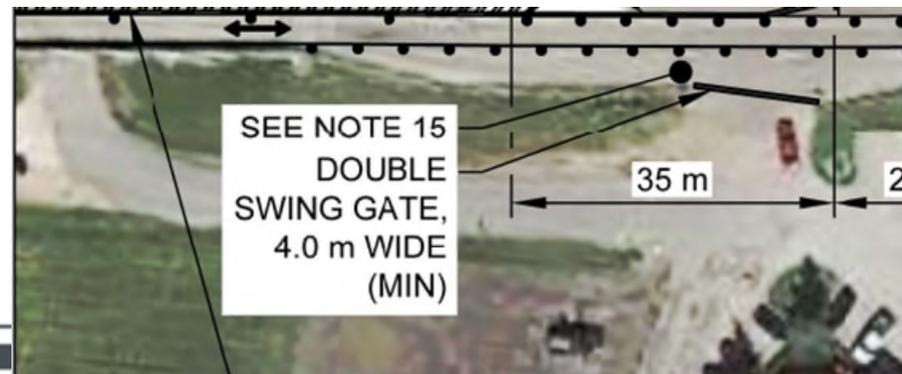
# Principales clauses du contrat

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.9 – Accès temporaire à Melody Lane

L'entrepreneur ne doit pas accéder au secteur des cours Est et au site Est de SPAC en empruntant l'accès routier temporaire situé à l'est du stationnement Gaffer sur la route 44.

L'entrepreneur doit diriger tous les véhicules de construction sous le pont ou par la barrière verrouillée à Melody Lane.



40

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.10 – Restrictions générales visant la construction

*Il est question dans cette section des procédures générales pour réparer et enlever des membrures de treillis.*



41

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 01 14 00 – Restrictions visant les travaux

## Section 1.13 – Moment des travaux

Les membrures devant être renforcées (les travées à poutre à treillis 1 à 7 et l'approche est) doivent l'être avant la mise en place du revêtement du tablier en béton.



# Principales clauses du contrat

---

- 01 35 29.06 – Exigences en matière de santé et de sécurité

## Clause 1.1.1

Définit un événement lié à la COVID-19

## Section 1.9 – COVID-19

Précise les détails relatifs à la planification des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19

## Section 1.10 – Agent de contrôle de la COVID-19

L'entrepreneur doit nommer un ou plusieurs agents de contrôle de la COVID-19. Cette section fournit les détails relatifs à son rôle.

43

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 01 35 43 – Exigences environnementales

## Section 1.5 – Plan de protection de l'environnement

L'entrepreneur doit établir un plan de protection de l'environnement (PPE) propre au projet et au site. Le PPE doit déterminer les articles applicables des lois fédérales et provinciales et définir les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer la conformité à ces dispositions.

Le PPE doit répertorier les sensibilités environnementales liées à l'emplacement du projet et aux activités proposées, notamment celles abordées dans l'évaluation des effets environnementaux (EEE).

Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments (CES) propre au site doit être inclus dans le PPE de l'entrepreneur.

Un plan de gestion des oiseaux migrateurs et protégés propre au site doit être inclus dans le PPE de l'entrepreneur.

44

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

- 01 35 43 – Exigences environnementales

## Section 1.6 – Oiseaux migrateurs et protégés

L'entrepreneur doit prendre connaissance de l'EEE afin de connaître les espèces préoccupantes, notamment le martinet ramoneur, l'hirondelle des rochers et d'autres espèces d'oiseaux migrateurs.

Une marge de recul minimale de 40 m par rapport à l'atelier du côté est du site du projet sera exigée pour toutes les activités de projet pour tenir compte des martinets ramoneurs.



45

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

- 01 35 43 – Exigences environnementales

## Section 1.7 – Gestion des oiseaux migrateurs et protégés

1. L'entrepreneur doit établir un plan de gestion des oiseaux migrateurs et protégés qui sera soumis à l'examen du représentant ministériel. Le plan doit comprendre au minimum les éléments suivants :
  1. Les rôles et les responsabilités du personnel de l'entrepreneur chargé de l'inspection du site et de l'entretien des dispositifs de dissuasion des oiseaux. Cela comprend le spécialiste de la faune aviaire dont l'entrepreneur retiendra les services.
  2. Les détails des dispositifs de dissuasion supplémentaires qui seront installés sur la structure, en plus de ceux déjà installés par SPAC.
  3. Les détails et la séquence de l'installation et de l'enlèvement des dispositifs de dissuasion des oiseaux qui seront installés tout au long du projet, notamment au cours des travaux des phases 2 et 3.

46

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

- 01 35 43 – Exigences environnementales

## Section 1.7 – Gestion des oiseaux migrateurs et protégés

Le représentant ministériel prendra des mesures pour empêcher la nidification sur la structure actuelle avant que l'entrepreneur ne prenne le contrôle du site.

Le représentant ministériel continuera à effectuer des inspections visuelles afin d'évaluer la présence d'oiseaux ou de nids d'oiseau sur la structure et autour du site du projet et d'entretenir les dispositifs de dissuasion existants sur le site pendant 30 jours après la signature du contrat ou jusqu'à ce que l'entrepreneur soit mobilisé sur le site, selon la première éventualité.

Après cette période de 30 jours suivant la signature du contrat ou après la mobilisation de l'entrepreneur sur le site, l'entrepreneur doit assumer le risque et la responsabilité de l'inspection et de l'entretien des dispositifs de dissuasion.

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

- 01 35 43 – Exigences environnementales

## Section 1.7 – Gestion des oiseaux migrateurs et protégés

L'impossibilité de recevoir du représentant ministériel un plan de Gestion des oiseaux migrateurs et protégés révisé avant l'expiration de cette période de 30 jours ne libère pas l'entrepreneur de sa responsabilité de se conformer aux exigences relatives à l'inspection et à l'entretien des dispositifs de dissuasion sur le site.

Pour les travaux effectués pendant la période de nidification, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 août d'une année donnée, une inspection visuelle de la zone des travaux doit être effectuée pour évaluer la présence d'oiseaux ou de nids d'oiseau avant le début des travaux du projet. Si un nid actif est détecté dans la zone du projet, il faut cesser les travaux à proximité des nids et en informer le représentant ministériel. Les travaux de construction seront suspendus à une distance de recul convenable du nid (à déterminer en consultation avec l'organisme de réglementation compétent) jusqu'à ce qu'un biologiste qualifié en ornithologie estime que les activités de nidification sont terminées.

48

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



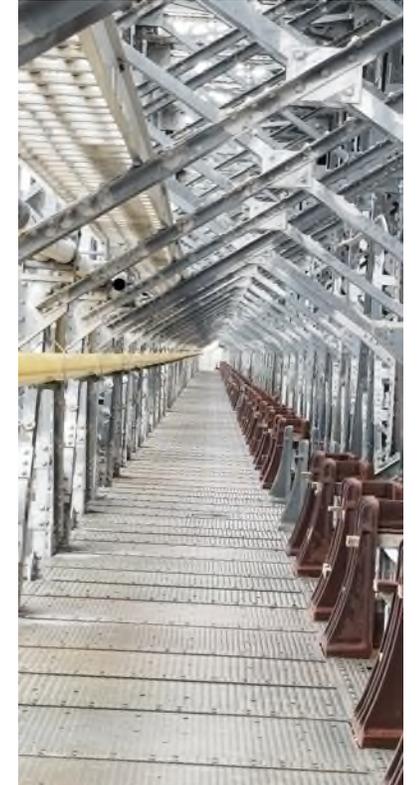
# Principales clauses du contrat

- 01 41 00 – Exigences réglementaires

## Section 1.10 – Travail à proximité de conduites de gaz souterraines

L'élargissement proposé du pont et du remblai se fera au-dessus d'une conduite de distribution de gaz sous pression de 168,3 mm de Manitoba hydro ainsi qu'une conduite de distribution sous pression de 60,3 mm.

La conduite de distribution de gaz de 168,3 mm est aussi suspendue de la poutrelle C le long des travées 1 à 6.



49

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Principales clauses du contrat

---

- 01 45 00 – Contrôle de la qualité

## Section 1.5 – Exigences relatives à la présentation d'un Plan de contrôle de la qualité

Définit les exigences minimales applicables au Plan de CQ qui doit être soumis au représentant ministériel.

## Section 1.7 – Exigences relatives au gestionnaire de la qualité

L'entrepreneur doit désigner une personne en tant que gestionnaire de la qualité. Cette section précise les responsabilités minimales de cette personne.

## Section 1.8 – Exigences relatives au personnel affecté au contrôle de la qualité selon le Plan de CQ et à l'équipement connexe

Cette section définit les exigences minimales applicables au personnel affecté au contrôle de la qualité.

50

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 01 45 00 – Contrôle de la qualité

Section 1.10 - Rapports de non-conformité

Définit les procédures relatives aux travaux jugés non conformes aux exigences du contrat.



# Principales clauses du contrat

---

- 01 52 00 – Installations de chantier

## Section 1.11 - Enlèvement de la neige

Toutes les activités d'enlèvement de la neige dans les limites des travaux sont la responsabilité de l'entrepreneur.

Après l'achèvement de l'étape 1, l'entrepreneur doit se charger du déneigement sur le nouveau trottoir et les nouvelles rampes d'accès piétonnes sans frais supplémentaires pour le représentant ministériel.



# Principales clauses du contrat

---

- 01 55 26 – Contrôle de la circulation

## Section 1.5 - Plan de gestion de la circulation

La présente condition et les plans du contrat fournissent les exigences minimales relatives au contrôle de la circulation dans le cadre du projet.

L'entrepreneur doit établir et soumettre un Plan de gestion de la circulation (PGC) pour chaque étape des travaux de construction prévus.

L'entrepreneur doit faire approuver le Plan de gestion de la circulation par Infrastructure Manitoba. Cela comprend la communication des renseignements nécessaires aux systèmes de notification routière, comme Manitoba 511.

53

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 01 55 26 – Contrôle de la circulation

## Section 1.6 - Coordonnateur du contrôle de la circulation

L'entrepreneur doit nommer un coordonnateur du contrôle de la circulation pour le projet dont les responsabilités sont décrites à la section 1.6.

## Section 1.7 - Surveillant

L'entrepreneur doit nommer un ou plusieurs surveillants pour le projet dont les responsabilités sont décrites à la section 1.7.

## Section 1.8 - Scénario de contrôle de la circulation / Exigences opérationnelles

La section 1.8.6 définit la séquence des étapes des travaux.

54

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 01 55 26 – Contrôle de la circulation

## Section 1.14 - Plan de gestion de la neige et de la glace

L'entrepreneur doit établir un Plan de gestion de la neige et de la glace afin de faciliter le mouvement sûr et efficace de la circulation traversant la zone des travaux dans des conditions hivernales.



## Principales clauses du contrat

---

- 01 74 21 – Gestion et élimination des déchets de construction ou de démolition

Avant le début des travaux, tenir une réunion avec le représentant ministériel pour examiner l'objectif de gestion des déchets de SPAC et le Plan de réduction des déchets proposé par l'entrepreneur pour les déchets de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) qui seront générés par le projet, et en discuter. Voir l'appendice G – Rapport de vérification de la gestion des déchets à l'écluse et au barrage St. Andrews, décembre 2020.

Se reporter aux sections 1.8, 1.9 et 1.10 pour obtenir les plans ou documents qui portent explicitement sur la gestion des déchets.



# Principales clauses du contrat

- 02 81 00 – Revêtements de surface à base de plomb – Dispositions générales
- 02 83 12 – Décontamination du plomb – Précautions maximales

Se reporter aux plans du contrat pour connaître l'étendue des travaux d'assainissement des revêtements de surface à base de plomb.

Il a été confirmé que les finis peints suivants contiennent des teneurs de plomb importantes :

- Revêtements de surface sur 63 brides supérieures de poutres de plancher actuellement enrobées de béton.
- Les membrures supérieures du treillis qui n'ont pas été métallisées auparavant en raison de contraintes d'accès.

57

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Principales clauses du contrat

---

- 02 85 11 – Silice – Précautions pour un risque modéré

## Section 1.3 - Plan de travail

Cette section vise à fournir des pratiques et des procédures de travail sûres pour régir la manipulation, l'enlèvement, le nettoyage et l'élimination de matériaux contenant de la silice de type 2 (procédures pour un risque modéré) et les exigences spécifiques du représentant ministériel.



# Principales clauses du contrat

---

- 05 12 33.01 – Levage et blocage de la superstructure du pont

## Section 1.4 - Plan de levage

L'entrepreneur doit soumettre un plan de levage à l'examen du représentant ministériel pour les emplacements suivants :

- Appareils d'appui mobiles de la pile 1 tels qu'illustrés sur les dessins S25 et S26.
- Appareils d'appui existants au SU-5 tels qu'illustrés sur le dessin S79.

Assumer l'entière responsabilité de la conception et de la mise en œuvre du plan de levage, y compris le système de support et de levage temporaire et toute modification, renforcement ou autres ouvrages nécessaires à la structure existante dans le cadre du Plan de levage de l'entrepreneur.



## Principales clauses du contrat

- 09 97 19 – Revêtement de structures métalliques extérieures

### Section 2.1.2 - Nouveaux revêtements

Réparations au revêtement de la structure existante et des soudures sur place :

- Métallisation au zinc aluminium (85 %/15 %). Effectuer les travaux conformément à la méthode A3 de l'ASTM A780 – Métallisation



60

[spc-spac.gc.ca](http://spc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Principales clauses du contrat

---

- 32 32 34 – Murs de soutènement en sol renforcé

## Section 1.3 – Exigences de rendement

Cette section définit les exigences conceptuelles applicables aux murs de soutènement en bloc segmentaire.



# Principales clauses du contrat

---

- 32 32 34 – Murs de soutènement en sol renforcé

## Section 2.1 – Normes de conception

Cette section définit les normes de conception applicables aux murs de soutènement en bloc segmentaire

La géométrie des murs doit être conforme aux détails illustrés dans les plans du contrat.



---

# Bureau des petites et moyennes entreprises

La Vona Parker

[Lavona.Parker@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Lavona.Parker@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

63

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



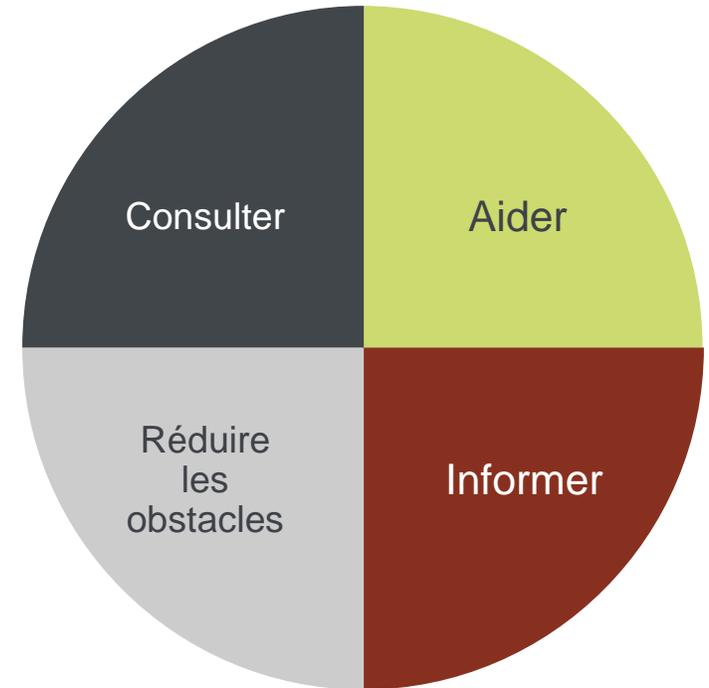
Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Bureau des petites et moyennes entreprises

- Il aide les petites entreprises à comprendre le processus d'approvisionnement.
- Il fournit des conseils et des trucs sur la manière de vendre des biens et des services au gouvernement.
- Il s'efforce de réduire les obstacles afin d'assurer l'équité dans le cadre du processus.



64

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



# Passer des marchés avec le gouvernement du Canada

---

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est l'organisme d'approvisionnement central du gouvernement fédéral.
- Il est important que toutes les activités d'approvisionnement soient menées de manière ouverte, équitable et transparente et que tous les fournisseurs aient une chance égale de faire affaire avec nous.
- Le processus d'approvisionnement est régi par les lois et règlements fédéraux, ainsi que par les politiques du Conseil du Trésor du Canada.



# Services du BPME

---

- **Séminaires** : pour vous aider à inscrire votre entreprise et à trouver des occasions.
- **Rencontres individuelles** : pour fournir un soutien plus personnalisé à votre entreprise.
- **LigneInfo** : numéro 1-800 pour les questions liées à l'approvisionnement, ou encore le site Web [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca).

[Canada.ca/BPME](http://Canada.ca/BPME)

73

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada

# Discussion



74

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada



- **Demandes de renseignements sur les invitations à soumissionner :** [Dan.McRuer@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Dan.McRuer@pwgsc-tpsgc.gc.ca)
- **Demandes des médias :** [Heather.Treichel@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Heather.Treichel@pwgsc-tpsgc.gc.ca)
- **Personne-ressource du BPME :** [Lavona.Parker@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Lavona.Parker@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

75

[www.pspc-spac.gc.ca](http://www.pspc-spac.gc.ca)



Public Services and  
Procurement Canada

Services publics et  
Approvisionnement Canada

Canada